

ROYAUME-UNI



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 200 postes sont proposés au Royaume-Uni chaque année.
Critères d'éligibilité spécifiques au Royaume-Uni	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • être âgé de 20 à 30 ans au 31/12/2021 ; • avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L2 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ LLCE anglais ; ➤ Éducation : Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. <p>Les personnes actuellement assistantes de français via France Éducation international ou l'ayant été par le passé ne peuvent candidater pour le Royaume-Uni.</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Tout le pays Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	<p>Écoles primaires et secondaires Les candidats qui souhaiteraient effectuer la totalité ou une partie de leur service dans des écoles primaires devront le signaler dans le dossier. Veuillez noter qu'en Écosse, la majorité des postes sont en double affectation (primaire et secondaire).</p> <p>Important : veuillez noter que la préparation des élèves aux examens peut représenter une grande partie des tâches confiées aux assistants de langue affectés au Royaume-Uni.</p>
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juin 2021.</p> <p>Suite à l'entrée en vigueur du Brexit, il y aura deux calendriers à la rentrée 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Programme standard : Angleterre, Pays de Galles : 8 mois (1^{er} octobre 2021 - 31 mai 2022) Écosse, Irlande du Nord : 9 mois (1^{er} septembre 2021 - 31 mai 2022) . Programme court : Toutes zones géographiques : 6 mois (1^{er} novembre 2021 – 30 avril 2022)



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

Temps de travail & congés	12 heures par semaine Les assistants travaillent dans un ou plusieurs établissements. Certains établissements peuvent proposer des heures supplémentaires, rémunérées, dans la limite de 18 h par semaine. Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération et aides	Rémunération mensuelle 850 livres sterling soit environ 960 € net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change). Ce montant net peut varier en fonction des cotisations. Les assistants affectés dans la région de Londres perçoivent une prime complémentaire. Installation Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de salarié ; il est employé par un ou plusieurs établissement(s) britannique(s). En principe, les assistants de nationalité française ne sont pas imposables au Royaume-Uni mais doivent déclarer en France les revenus perçus au Royaume-Uni .
Visa	Du fait de l'entrée en vigueur du Brexit au 01/01/2021, les assistants doivent prévoir un surcoût de £ 869 se décomposant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - £ 624 au titre d'une "Immigration Health Surcharge" - £ 189 au titre du visa (<i>Tier 5</i>) pour les ressortissants de l'UE - £ 56 au titre d'un titre de séjour biométrique
Couverture sociale	En tant que résident au Royaume-Uni, l'assistant bénéficie de la couverture médicale minimum du service national de santé britannique (NHS) . La cotisation (environ £50 mensuels) est prélevée directement sur son salaire, lui assurant une prise en charge des consultations de médecine générale ou d'une hospitalisation (les médicaments n'étant pas remboursés à 100%). A compter de 2021 , il convient d'y ajouter, selon la durée du programme suivi, une <i>Immigration Health Surcharge</i> ou une assurance médicale personnelle. En sus, il est recommandé aux assistants de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance-rapatriement en cas de besoin.
Liens utiles	Ambassade de France au Royaume-Uni : https://uk.ambafrance.org/ British Council : www.britishcouncil.org/study-work-abroad/in-uk/teach-language-uk Modern Language Assistants Information Booklet : www.britishcouncil.org/sites/default/files/modern_language_assistants_information_booklet_2020-21.pdf Brexit : https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 régions. L'un des choix doit obligatoirement être situé entre les régions 12 et 22.

Exemple :

Choix 1 : Région 1

Choix 2 : Région 17

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par villes/régions des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2020-2021 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Région 1 (10)
 Région 2 (15)
 Région 3 (3)
 Région 4 (4)
 Région 5 (4)
 Région 6 (45)
 Région 7 (8)
 Région 8 (4)
 Région 9 (9)
 Région 10 (13)
 Région 11 (8)
 Région 12 (3)
 Région 13 (1)
 Région 14 (8)
 Région 15 (9)
 Région 16 (23)
 Région 17 (14)
 Région 18 (0)
 Région 19 (2)
 Région 20 (4)
 Région 21 (11)
 Région 22 (0)

